

## L'Etat, le marché et la société : co-construire l'action collective du XXI<sup>e</sup> siècle

Bien souvent les débats économiques et politiques se concentrent sur un enjeu : l'Etat ou le marché. Mais l'alternative est doublement réductrice : d'un côté, chacun des deux aspects tout comme l'alternative entre eux repose sur des logiques de compétition, de concurrence, d'affrontement des souverainetés, de rivalités, de guerre, sans issue autre que la recherche de leur combinaison au moindre coût individuel et collectif ; de l'autre, le couple ou Etat/marché « oublie » leur fondement essentiel, la société dans toute sa diversité, son autonomie et ses dynamiques, qui ne relèvent pas seulement du « marchand » ou du recours à la tutelle étatique, tels le don, le bénévolat, l'entraide, les micro-solidarités locales, familiales, associatives que les indicateurs peinent à rendre compte.

L'enjeu est de sortir du binarisme réducteur des relations entre Etat et marché (savoir où mettre le curseur sur l'axe Etat marché), pour prendre en compte d'une part l'ensemble des inter-relations entre 3 pôles, l'Etat, le marché et la société civile (cf. Annexe), d'autre part la dialectique des rapports entre l'humain et la nature et les interactions à l'échelle mondiale.

L'Etat est tout à la fois une solution pour définir, organiser les conditions de la vie en collectivité, des relations de complémentarités et de solidarités, d'émulation et de cohésion, entre les humains et un problème car il est aussi, par essence, dominateur et dépossesseur des capacités et libertés individuelles et collectives.

L'Etat n'est-il pas à la fois nécessaire et néfaste. Comment rechercher l'optimum ou promouvoir son dépérissement ?

La réforme de l'Etat ne peut se faire en vase clos, à l'intérieur de celui-ci, d'en haut, *top-down*. Elle implique la participation active de chacun et de tous, le développement des débats publics, l'organisation d'agoras, de consultations populaires, de participation démocratique. Cela suppose de changer de vision : les rapports de l'Etat et de la société ne doivent plus être hiérarchiques, mais fondés sur des échanges, coopérations et interactions, la co-construction de l'action collective du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est cette question lancinante qui m'avait amené dans ma thèse de science politiques (*Les marxistes et l'Etat dans la France contemporaine*, 1990), dans la déclinaison (« Ni tout Etat, ni tout marché, l'Etat stratégie », années 1990), puis dans mes travaux et recherches ultérieurs (*Reconstruire l'action publique, services publics au service de qui ?*, 1998) à proposer le concept d'Etat-stratégie.

J'ai avancé que la principale caractéristique de la logique spécifique de l'instance publique par rapport à la logique d'ensemble du système tient à sa capacité d'appréhender, de prendre en compte et d'articuler les différentes contradictions qui travaillent la société et son insertion dans l'internationalisation ; de mettre en œuvre des processus de régulation de ce réseau de contradictions, sur la base des rapports de forces qui s'expriment ; ce qui lui permet tout à la fois de résoudre ou de dépasser certaines d'entre elles, d'en intégrer la plupart, dans un projet, des orientations, une vision à moyen et/ou long terme d'organisation, de cohésion économique, sociale, territoriale et politique, de contrôle et de reproduction (élargie) de la société, ce dont me semble rendre compte le concept d'« Etat-stratégie ». Car le terme de « stratégie » met l'accent sur la combinaison de facteurs différents, sur des orientations générales, sur la souplesse et l'adaptabilité, sur les interactions, sur le long terme. Il écarte toute forme de mécanisme ou de déterminisme et restitue le caractère dynamique propre à l'analyse en termes d'unité contradictoire.

J'essayais de mettre l'accent sur les fonctions stratégiques, en concentrant et en déployant les initiatives et interventions sur toutes les grandes questions qui conditionnent l'avenir et la cohésion, à moyen et long termes, de la société, en interface avec d'une part la société civile et d'autre part l'Europe et l'internationalisation. En cela, j'essayais de me situer dans la lignée du concept d'hégémonie tel que défini par Gramsci pour rendre compte du consentement obtenu par les classes dirigeantes, de leur direction idéologique et politique acceptée, de l'intégration sociale qu'elles réalisent, des alliances de classes qui se nouent dans l'Etat, du fait que l'Etat fonctionne au consensus et pas seulement à la domination et à la répression, de la nécessité pour l'Etat de tenir compte des intérêts des classes dominées.

Force est de constater que cette vision restait par trop idéaliste. Mes travaux plus récents sur les Lumières m'amènent à mettre l'accent sur la nécessité de lutter contre toutes les discriminations et aliénations, à promouvoir toutes les formes d'émancipations individuelles et collectives.

Cela m'amène aujourd'hui à proposer de remettre l'Etat à sa place, rien que sa place, lorsque sa nécessité est clairement établie et légitimée pour co-construire l'action collective du XXI<sup>e</sup> siècle.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les crises et mutations des dernières années créent une fenêtre d'opportunité pour sortir de l'étatisme à la française et co-construire une action collective contribuant à relever les défis à venir : d'un côté des délégations de souveraineté à l'Union européenne là où celle-ci est plus efficace et efficiente que chacun de ses Etats membres agissant séparément, de l'autre les aspirations croissantes à prendre en compte les diversités territoriales des situations et des besoins.

Ce double démantèlement de la souveraineté chevillée à l'Etat central français est engagé et est sans doute devenu une tendance lourde...

Deux conditions apparaissent ici nécessaires : d'une part s'approprier un principe étranger aux conceptions et traditions politiques et juridiques françaises, le principe de subsidiarité dans ses deux dimensions principales, verticale entre tous les niveaux territoriaux pertinents, mais aussi horizontale entre tous les acteurs et parties prenantes, d'autre part sortir, en dehors de quelques domaines (43), de la logique de « château-fort » qui assigne à chacun des compétences exclusives, pour inventer des coopérations et gouvernances multi-niveaux et multi-acteurs.

Impensable et irréalisable ? Mais ouvrons les yeux : c'est ce qui se développe dans la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion pour conjuguer l'Union européenne, les Etats, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux, la société civile et les citoyens. Les principes européens définissent un référentiel qui peut être pertinent :

- \* Complémentarité multi-niveaux des actions,
- \* Additionnalité des moyens et des financements,
- \* Cohérence et coordination entre les politiques et priorités,
- \* Conformité aux règles de droit,
- \* Programmation pluriannuelle,
- \* Partenariats multi-acteurs,
- \* Proportionnalité des ressources financières et administratives,
- \* Gestion partagée,
- \* Efficacité,
- \* Réduction des contraintes administratives.

Il y a sans doute là des pistes à explorer et expérimenter pour remettre l'Etat à sa place...

---

(43) L'Union européenne n'a comme seules compétences exclusives que l'union douanière, la politique commerciale commune, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique monétaire pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro, la conservation des ressources biologiques de la mer.

*Annexe : Prendre en compte l'ensemble des inter-relations Etat-marché-société civile*

